

■ PERMIS

Permis C après dix ans seulement

Conformément à la volonté du Conseil national, les fugitifs reconnus ne recevront plus un permis d'établissement après cinq années de séjour en Suisse, comme c'était le cas jusqu'à présent. A l'instar des citoyens non membres de l'UE, ils ne pourront plus demander le permis C qu'après dix ans. Le Conseil a fait suite à une initiative parlementaire du conseiller national PRD Philipp Müller (AG) avec 85 voix contre 54. Aux termes de la réglementation actuelle, les réfugiés seraient avantagés par rapport aux étrangers qui ne sont pas venus en Suisse avec une demande d'asile, a expliqué Philipp Müller. Pour toutes les personnes originaires d'Etats tiers, ce ne doit pas être la durée de séjour, mais l'intégration qui doit être déterminante pour l'obtention d'un permis d'établissement. Cette avancée n'enfreindrait en outre pas la convention des droits de l'homme. La représentante de la minorité au sein de la commission, Silvia Schenker (PS/BS), a rappelé que les réfugiés dont «la vie et l'intégrité physique» sont menacées ne sont pas comparables à des étrangers qui auraient volontairement quitté leur patrie. La commission compétente de la Chambre des Etats n'ayant pas voulu faire suite à l'initiative de Philipp Müller, la demande est à présent directement soumise à la Chambre des Etats. (www.nachrichten.ch)

Adoption par le Conseil national



■ CHIFFRES DE L'ASILE

Nombre de demandes progresse

Le nombre des requérants d'asile dans les pays industrialisés a de nouveau augmenté. De janvier à juin, les demandes ont progressé de 17% par rapport à l'année précédente. Cette hausse pourrait notamment s'expliquer par les crises en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est. On compte en effet nettement plus de Tunisiens, de Libyens et d'Ivoiriens parmi les requérants d'asile. L'incidence en a été particulièrement forte en Italie. Entre janvier et juin, le nombre de demandes y a été supérieur à celui de toute l'année 2010.

(www.aargauerzeitung.ch)

■ VOTE

Adoption: loi sur l'aide sociale

Dans le canton de Zurich, les personnes ayant un titre de séjour provisoire seront désormais soutenues conformément aux prescriptions de la loi sur l'aide sociale. La loi sur l'aide sociale révisée a été adoptée en septembre avec une majorité de 61,4%. La contre-proposition de l'UDC relative à la révision de la loi sur l'aide sociale n'a réuni que 38,4% des votes et a été rejetée. L'UDC et l'UDF voulaient continuer à n'accorder qu'une aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés. A défaut, ils craignent en effet une augmentation de l'afflux de faux requérants d'asile à Zurich. (www.tagesschau.sf.tv)

■ ETUDE

Santé des migrants

Les migrants en Suisse ont en général un état de santé moins bon que celui de la population autochtone. Pourtant, ils ne recourent pas plus souvent au système de soins. Tel est le constat qui ressort des dernières recherches en la matière. Les offices fédéraux de la santé publique (OFSP) et des migrations (ODM) ont réalisé une deuxième enquête sur l'état de santé des migrants. 3000 immigrants ont fourni des informations sur leur état de santé, leur recours à des prestations médicales et leurs connaissances sanitaires.

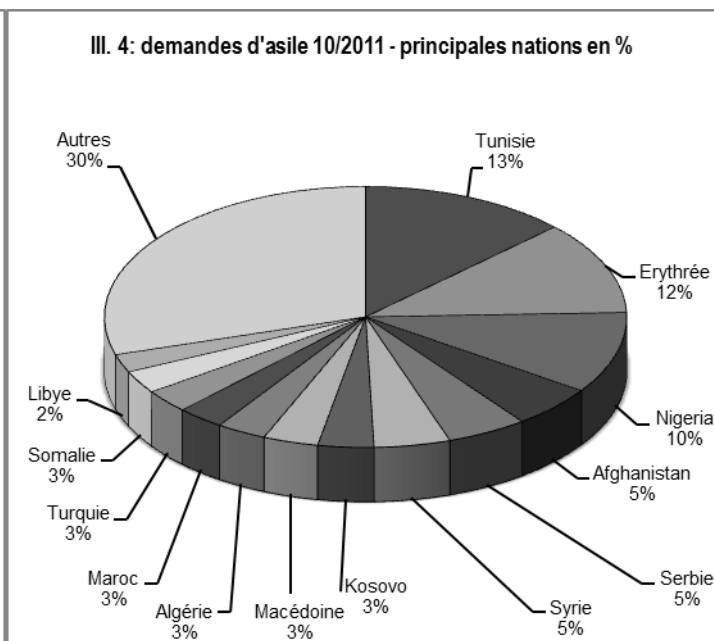
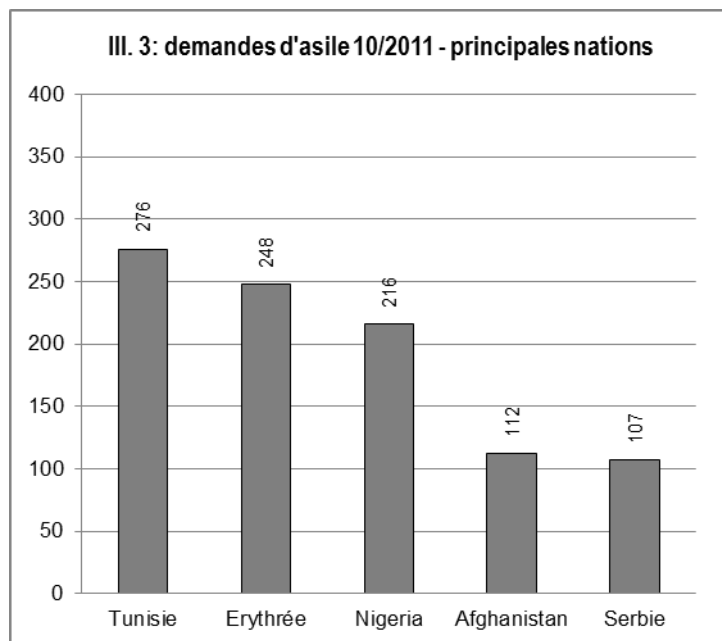
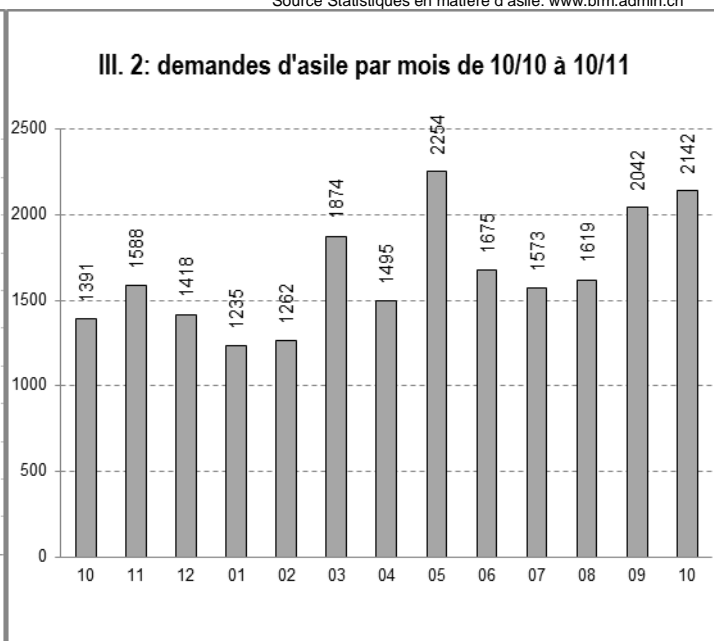
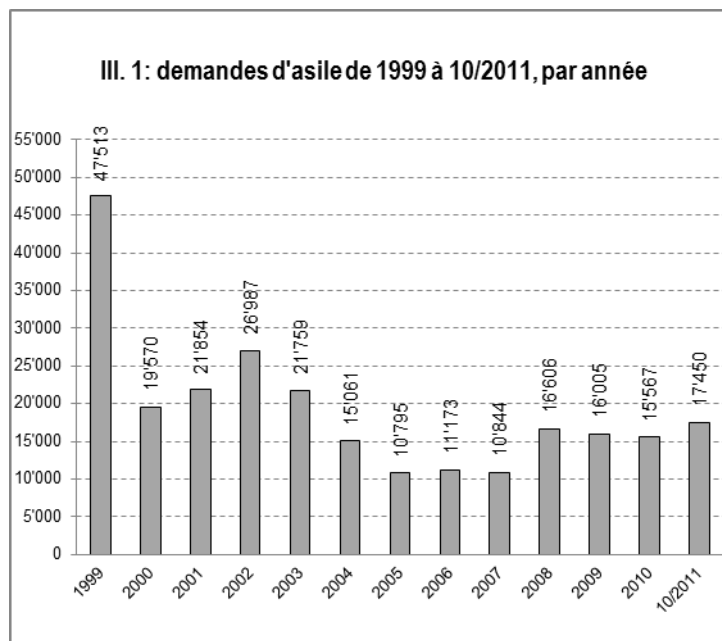
(www.news.admin.ch)

■ STATISTIQUES EN MATIÈRE D'ASILE

Nouvelle augmentation du nombre de demandes d'asile

2142 demandes d'asile ont été déposées en Suisse en octobre 2011, soit 100 de plus que le mois précédent. En octobre, la plupart des demandes émanaient de Tunisie; 276 demandes représentent une augmentation de 48,4% par rapport à septembre (186 demandes). L'Erythrée suit avec 248 demandes (-0,8%) et le Nigéria avec 216 demandes (+27,1%). De janvier 2010 à octobre 2011, 17 450 personnes ont déposé une demande d'asile, ce qui dépasse déjà le nombre de demandes de toute l'année dernière (15 567 demandes ont été enregistrées en 2010). Fin octobre 2011, quelque 39 1302 personnes ont été enregistrées comme personnes en procédure d'asile en Suisse. La hausse est de 2507 personnes, soit 6,47% de plus qu'à la fin octobre 2010 (36 623). 12 138 demandes étaient en cours d'examen en première instance (+47,2% par rapport à octobre 2010). Le nombre de personnes admises à titre provisoire était de 23 483 (-1,4% par rapport à octobre 2010). L'asile a été accordé à 3180 personnes au cours des dix premiers mois de cette année, soit un taux de reconnaissance de 22%.

Source Statistiques en matière d'asile: www.bfm.admin.ch



■ ACCÉLÉRATION

Adoption d'un message complémentaire à la révision de la loi sur l'asile

Fin septembre, le Conseil fédéral a adopté le message complémentaire à la révision en cours de la loi sur l'asile. Les mesures, réalisables à court terme, doivent permettre de renforcer l'efficacité des procédures et, ponctuellement, de les accélérer.

En adoptant le message complémentaire à la révision en cours de la loi sur l'asile (LAsi), le Conseil fédéral ajoute de nouveaux éléments au message sur la modification de la LAsi, qu'il a transmis au Parlement au mois de mai 2010. Ce message complémentaire comprend quatre nouvelles modifications :

- l'instauration d'une phase préparatoire précédant la procédure d'asile proprement dite ;
- des investigations d'ordre médical dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) actuels en cas d'atteintes à la santé déterminantes pour la procédure ;
- un renforcement ponctuel de la protection juridique destiné à améliorer la qualité des mémoires de recours présentés par les requérants d'asile ;
- un échange d'informations régulier entre le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le Tribunal administratif fédéral (TAF) dans le but de simplifier et d'harmoniser les processus administratifs.

A l'avenir, une phase préparatoire devra permettre de procéder à toutes les clarifications préliminaires requises pour pouvoir traiter une demande d'asile et de réunir tous les documents nécessaires à la procédure. Elle favorisera ainsi une exécution plus rapide des procédures. Par exemple, les demandes de prise en charge d'un requérant devront être adressées dès cette phase préparatoire à l'Etat Dublin responsable. Ce procédé vise à ce que les décisions Dublin puissent, en général, être rendues et exécutées dans les CEP, évitant ainsi, dans la mesure du possible, une attribution aux cantons. Il répond à un souhait formulé de longue date par les cantons.

Les requérants souffrant de problèmes de santé déterminants pour la procédure

doivent pouvoir se faire examiner gratuitement dans les CEP par des professionnels de la santé mandatés par la Confédération. Si les atteintes à la santé déterminantes pour la procédure qui sont invoquées ultérieurement continueront d'être prises en compte, le requérant doit pouvoir apporter la preuve de leur existence.

Par ailleurs, le Conseil fédéral propose de renforcer ponctuellement la protection juridique dans la procédure de recours. Ainsi, lorsque le requérant est indigent et que son recours ne semble pas d'emblée voué à l'échec, il devra pouvoir bénéficier d'une représentation juridique gratuite. Il y a donc lieu de renoncer à la condition supplémentaire de la nécessité d'une représentation juridique requise à l'heure actuelle. De plus, outre les avocats, les personnes qui disposent d'un diplôme universitaire en droit pourront également assurer l'assistance judiciaire d'office dans toutes les procédures de recours. Ces mesures entraîneront une amélioration de la qualité des mémoires de recours et, partant, une accélération des procédures.

L'échange d'informations prévu entre l'Office fédéral des migrations et le TAF doit leur permettre de chercher ensemble des moyens d'accélérer les procédures de recours sans nuire à l'indépendance des juges.

Cependant, si l'on veut obtenir une réduction radicale de la durée des procédures, une restructuration globale du domaine de l'asile s'impose. Le Conseil fédéral estime que la refonte totale du domaine de l'asile pourra être mise en œuvre dans les cinq à six ans.

(www.bfm.admin.ch)

■ PÉTITION

200 000 signatures pour les sans-papiers

En l'espace de cinq mois, environ 20 000 personnes ont signé la pétition «Stop à l'hypocrisie!». Elles réclament ainsi plus de droits pour les sans-papiers. La pétition a été remise à la Chancellerie fédérale.

Elle adresse toute une série d'exigences au Conseil fédéral. Ainsi, il s'agit notamment de stopper immédiatement les expulsions forcées et d'instaurer des conditions-cadres

pour que la situation des sans-papiers puisse être réglée.

Plus de 100 000 sans-papiers vivent en Suisse, selon Solidarité sans frontières. Alors que la force de travail de ces personnes serait volontiers mise à profit, les droits fondamentaux leurs seraient en revanche déniés. (www.sf.tv)

■ INSPIRATION

Conseils hollandais

Début novembre, la ministre de la justice Simonetta Sommaruga s'est rendue aux Pays-Bas pour une visite de travail. Le but était d'échanger avec Gerd Leers, le ministre de l'immigration et de l'asile à La Haye, sur fond de réforme de l'asile prévue en Suisse. Les Pays-Bas prévoient une phase de préparation avant la procédure à proprement parler et un conseil juridique professionnel pendant la procédure de première instance. Simonetta Sommaruga et Gerd Leers ont échangé sur les thèmes de l'immigration et de l'asile, selon le communiqué du DFJP. Lors de sa visite aux Pays-Bas, la ministre de la justice a convenu avec son homologue d'une collaboration accrue lors du renvoi des cas Dublin.

La Conseillère fédérale a visité le centre d'accueil de 1500 places à Ter Apel, où des requérants d'asile sont hébergés jusqu'à la fin de la procédure de première instance. Tous les acteurs en relation avec l'asile, même les organismes d'entraide, les médecins, les avocats et les personnes chargées d'aider au retour, y travaillent sous un même toit. «Ils contribuent à la très bonne préparation des procédures», a déclaré la ministre de la justice. Cette phase de préparation dure au maximum trois semaines. Le but est de ne plus retarder la procédure à proprement parler qui dure huit jours. «Un nombre relativement élevé de décisions est contesté», a déclaré Simonetta Sommaruga. Les tribunaux s'étant toutefois volontairement engagés à prendre une décision dans un délai de quelques semaines, aucune décision de première instance ne serait transmise afin de gagner du temps. En dépit des précieuses suggestions, la Suisse ne pourrait pas reprendre le système néerlandais à l'identique. Contrairement à la Suisse,

l'organisation des Pays-Bas serait centralisée. «Nous devons à présent voir avec les cantons, les communes, les œuvres d'entraide et les tribunaux comment nous pouvons parvenir à des procédures plus courtes mais néanmoins rigoureuses», a indiqué Simonetta Sommaruga. La rapidité des décisions serait également dans l'intérêt des requérants d'asile. Le Département fédéral de justice et police travaille sur une restructuration complète de la procédure d'asile. Il entend mettre en consultation d'ici fin 2012 des propositions visant à écarter radicalement les procédures. Une grande partie des procédures d'asile devra dorénavant pouvoir être bouclée en 120 jours. (www.bernerzeitung.ch)

■ PATROUILLE

Policiers nigériens à St-Gall, Zoug et Genève

La Suisse emprunte des voies originales dans la lutte contre le trafic de drogue. Un policier nigérien patrouille en effet avec des collègues suisses à St-Gall depuis septembre, dans le but d'échanger des expériences. Les cantons de Genève et de Zoug participent également au projet pilote. En 2010, 1969 Nigériens avaient demandé l'asile en Suisse, conformément aux statistiques de l'ODFM. Le Nigéria était ainsi le principal pays de provenance. En février 2011, la Suisse et le Nigéria ont signé un partenariat de migration. La Suisse espère une diminution du nombre de requérants d'asile nigériens, alors que le pays d'Afrique occidentale attend de meilleures relations et une aide supplémentaire. La lutte contre le trafic de drogue fait partie intégrante de la déclaration d'intention. L'ODM a mis au point un projet permettant l'intervention de policiers nigériens en Suisse, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de la police et le corps suisse des gardes-frontière. Les structures policières en Suisse seraient présentées aux policiers nigériens et ils pourraient ainsi se faire une idée du travail quotidien de la police, a expliqué Marc Elsaesser de l'ODM aux médias à St-Gall, mardi dernier. La Suisse et le Nigéria souhaitent lutter ensemble contre le trafic de drogue. St-Gall et Genève sont considérés

comme les plaques tournantes du trafic de drogue, alors que la criminalité économique et le blanchiment d'argent prévalent à Zoug.

(www.aargauerzeitung.ch)

■ DFJP

Enquête externe ordonnée

Entre 2006 et 2008, les ambassades de Suisse en Syrie et en Égypte ont reçu quelque 7000 à 10 000 demandes d'asile, déposées par des ressortissants irakiens. Ces demandes n'ont pas été traitées par l'Office fédéral des migrations pendant plusieurs années. Une enquête externe doit désormais établir si cette manière de procéder a causé une violation du droit et quels enseignements il faut tirer de cette affaire. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a informé aujourd'hui le Conseil fédéral des faits. Le DFJP a confié la responsabilité de l'enquête externe à Michel Féraud. Jusqu'en 2010, M. Féraud était juge au Tribunal fédéral, où il présidait la 1^{re} Cour de droit public. C'est à la fin du mois de mai dernier que Mme Sommaruga a eu connaissance des faits dont il est question. L'enquête externe vise à compléter ces investigations et à fournir un éclaircissement complet des faits. Elle devra également livrer des propositions pour traiter de manière conforme au droit celles de ces demandes qui sont encore en suspens. Le rapport d'enquête devrait être présenté d'ici la fin de l'année. Le DFJP décidera alors de la suite à donner à cette affaire et informera de sa décision. (www.news.admin.ch)

■ OBSERVATEURS

Formation pour contrôler les vols spéciaux

Des observateurs indépendants ont été désignés et formés pour surveiller les vols spéciaux. Ils sont entrés en fonction en septembre. Il s'agit pour le moment d'un projet pilote d'une durée de six mois. Il consiste à assurer le contrôle de l'exécution des renvois relevant du droit des étrangers tel que prévu par la directive sur le retour. L'Office fédéral des migrations (ODM) a confié ce mandat de contrôle à la Fédération

des Églises protestantes de Suisse (FEPS) au mois de juin.

Les observateurs ont été sélectionnés et engagés d'entente entre l'ODM, la FEPS et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), qui soutient la FEPS dans la mise en œuvre de ce projet pilote. Conformément à ce qui avait été annoncé, d'anciens chefs de départements cantonaux de justice et police ainsi que des professeurs de droit ont pu être désignés pour assumer le rôle d'observateurs durant le projet pilote. Il a pour objectif étant de tester puis de définir les modalités de mise en œuvre dans la pratique. (www.news.admin.ch)

■ ETUDE

Pourquoi les enfants de migrants ne font quasiment pas d'études

Les enfants de migrants fournissent des résultats scolaires qui ne sont en moyenne pas inférieurs à ceux des écoliers suisses. Pourtant, ils se retrouvent sous-représentés dans les gymnases et les hautes écoles. Il existe des différences importantes suivant les nationalités. C'est ce que montre une étude en sociologie de l'éducation, soutenue par le Fonds national suisse (FNS).

En Suisse, le système éducatif n'est pas ouvert à tous les jeunes de la même manière. Les enfants de parents fortunés ou au bénéfice d'une formation universitaire obtiennent beaucoup plus souvent un diplôme d'étude supérieure que les enfants de migrants ou issus de milieux défavorisés. En plus de contrevenir à l'égalité des chances inscrite dans la Constitution, cette situation est dommageable pour l'économie, car elle empêche l'épanouissement d'individus performants. A noter que ce cas de figure est nettement plus répandu en Suisse que dans certains Etats voisins. Pourquoi les chances au niveau de leur formation des enfants de migrants sont-elles beaucoup moins bonnes? Avec le soutien du Fonds national suisse, un groupe de recherche emmené par Rolf Becker, professeur à l'Université de Berne et sociologue de l'éducation, s'est penché sur la question. Ces chercheurs ont étudié du point de vue statistique le passage du degré primaire au degré secondaire I pour les

enfants nés en 1985 en Suisse alémanique (2755 élèves), en s'appuyant sur les données de fin de degré primaire dans le canton de Zurich en 1998 (1200 élèves), ainsi que sur les données du degré primaire des cantons de Berne et de Zurich (1366 élèves). Cette situation désavantageuse est souvent liée à la faiblesse du bagage financier et culturel de leurs parents ainsi qu'à des problèmes linguistiques. Pourtant, les parents de migrants désirent plus que les parents suisses voir leur enfant obtenir la maturité fédérale. (www.snf.ch)

■ INTERACTIONS

Migration, commerce, développement

À la mi-septembre, s'est achevée à Berne une conférence qui a réuni des représentants gouvernementaux et des experts du monde de la science et de l'économie venus des quatre coins de la planète. Consacrée aux interactions entre le commerce, la migration et le développement, la rencontre a eu lieu dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement, dont la Suisse assure la présidence cette année. La conférence visait, d'une part, à concrétiser le débat mené à l'échelle mondiale sur la migration et le développement, d'autre part, à sensibiliser les participants à la diversité de la problématique. La conférence, qui s'est déroulée sur trois jours, a eu pour titre « Markets for Migration and Development (M4MD) ». Elle a été organisée sous les auspices des gouvernements de la Suisse et du Sri Lanka par l'Office fédéral des migrations (ODM) en coopération avec le World Trade Institute de l'Université de Berne (WTI) et le réseau de Business for Social Responsibility. Monsieur Eduard Gnesa, ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations, et Monsieur Nissanka M. Wijeratne, secrétaire d'Etat, en ont assuré la présidence respectivement pour la Suisse et le Sri Lanka. Cette réunion d'experts a vu la participation de représentants de haut rang du monde de l'économie, de la politique et des sciences, de même que de la Fédération syndicale internationale. Les débats animés

et en partie contradictoires ont mis au jour la complexité des interfaces entre les politiques en matière de commerce, de migration et de développement. Mais ils en ont aussi fait apparaître les aspects positifs dès lors que ces politiques sont développées et mises en œuvre de manière cohérente. Une des priorités thématiques a porté sur la manière d'associer les partenaires sociaux à la planification et au développement des politiques migratoires nationales, soit un domaine dans lequel la Suisse jouit d'une solide expérience. Les participants ont été unanimes à considérer que les contacts directs entre les milieux économiques, scientifiques, politiques et gouvernementaux favorisaient de façon significative la compréhension commune des défis et des synergies. Si les discussions ont eu lieu en huis clos, une table ronde publique a été consacrée à la question de savoir dans quelle mesure les migrants pouvaient contribuer au développement de leur pays de provenance en tant qu'entrepreneurs.

Les principaux résultats de la réunion d'experts qui s'est tenue à Berne seront réexaminés avec ceux des autres conférences thématiques qui ont eu lieu à travers le monde, lors du débat final du Forum mondial sur la migration et le développement, qui sera organisé début décembre 2011, à Genève, par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en étroite collaboration avec l'ODM. En effet, le Forum mondial est un processus auquel l'ODM et le DFAE (Division politique IV et Direction du développement et de la coopération) sont associés. En outre, le WTI compte publier un ouvrage qui regroupera les contributions des intervenants scientifiques à la conférence.

(www.news.admin.ch)

■ COLLABORATION

Agent de liaison à Rome

La Suisse et l'Italie entendent collaborer plus étroitement afin de maîtriser l'afflux de réfugiés d'Afrique du Nord. Un agent de liaison suisse doit notamment être mis en place à Rome.

Lors de leurs entretiens dans la capitale italienne, le ministre de l'Intérieur Roberto Maroni et la conseillère fédérale Simonetta

Sommaruga sont tombés d'accord sur un renforcement de la coopération dans le domaine des migrations, comme l'a annoncé le DFJP fin septembre. L'Italie serait le principal partenaire de la Suisse lors de l'application de la procédure Dublin qui règle la compétence en matière de traitement des procédures d'asile. Depuis le début de l'année, la Suisse a renvoyé environ 1500 personnes en Italie, conformément à la statistique sur l'asile.

« Cette collaboration fonctionne globalement bien, mais peut encore être optimisée dans certains domaines », a annoncé le DFJP. Ainsi, il y aurait par exemple des problèmes avec les personnes qui ont été renvoyées en Italie, mais forment une nouvelle demande d'asile en Suisse peu de temps après. Les directeurs cantonaux de la police auraient récemment émis de vives critiques à l'encontre de la procédure Dublin. Il faudrait souvent des mois jusqu'à ce qu'un requérant d'asile puisse être transféré dans un Etat tiers. L'Italie ferait notamment durer les procédures. Le président du PRD, Fulvio Pelli, a même accusé l'Italie d'établir des visas Schengen-Dublin pour des réfugiés économiques.

L'Italie est l'un des premiers pays de destination des requérants d'asile et migrants venus d'Afrique. Depuis le début des soulèvements en Afrique du Nord, 26 000 migrants tunisiens ont mis le pied sur l'île italienne de Lampedusa selon des informations officielles et 28 000 autres réfugiés seraient partis de Libye en direction du Nord. (www.bielertagblatt.ch)

■ KREUZLINGEN

Occupation dans de nouveaux locaux

Le centre d'enregistrement et de procédure de Kreuzlingen prévoit une extension en sous-sol. Concrètement, il est prévu d'installer de nouvelles douches et de nouveaux vestiaires, une grande salle d'occupation permettant le recueillement et des locaux techniques. La demande de travaux pouvait être consultée jusqu'au 10 octobre auprès de l'administration des travaux de Kreuzlingen.

Anna Maria Krajewska, porte-parole de l'ODM, explique que l'extension souterraine

du centre a permis de dégager davantage d'espace en surface. «Les douches, la laverie et les espaces de stockage seront transférés du rez-de-chaussée au sous-sol.»

La pression sur la structure existante doit ainsi être réduite. Le Conseil municipal a envisagé la mise en place d'un programme d'occupation pour les requérants d'asile lorsque des conflits se sont produits cet été en relation avec les requérants d'asile, qui sont de plus en plus nombreux à se trouver dans le centre de Kreuzlingen. Entre-temps, le conseiller municipal David Blatter qualifie toutefois cette initiative d'«incroyablement difficile». Différentes options ont été envisagées, mais chez Pro Forst, les collaborateurs de l'atelier ont déjà pris en charge les travaux les plus simples en hiver et l'objectif ne serait pas de priver les projets sociaux municipaux de leurs activités. La mise en œuvre d'un programme d'occupation serait encore compliquée par le fait que les requérants d'asile ne passent souvent que 20 jours sur place, a expliqué David Blatter. Il pourrait, en revanche, imaginer des missions de courte durée pour des travaux d'installation et de rangement. «Par exemple à l'occasion du «Fantastical» ou de manifestations similaires», a-t-il expliqué.

Interrogée, Anna Maria Krajewska, porte-parole de l'ODM, a précisé que «l'occupation des requérants d'asile serait l'affaire de l'office». Il y aurait des programmes d'occupation pour les enfants, les adultes, mais aussi des programmes séparés pour les femmes. La participation à ces programmes serait facultative. Des entretiens réguliers et des contacts relatifs à l'occupation des requérants d'asile seraient organisés avec la ville. Il s'agirait d'activités accompagnées dans l'espace public, telles que des matchs de football sur le terrain de la ville, l'utilisation de parcours Vita et d'autres activités similaires.

Le nouvel local de séjour permettrait de jouer à des jeux de société, au ping-pong et au baby-foot, précise Michael Glauser de l'ODM. Des activités, telles que la batterie, le bricolage et la peinture, seraient également prévues. Il n'est cependant pas possible d'affirmer que les habitants du centre d'accueil n'ont pas d'occupation pour l'instant. «Les requérants d'asile sont

impliqués dans les tâches quotidiennes du centre, telles que les travaux de nettoyage et la cuisine», explique Michael Glauser.

(www.toggenburgertagblatt.ch)

■ ZUG

Ancienne maison de retraite

La maison de retraite Waldheim à Zoug sera utilisée comme hébergement d'asile pendant une phase de transition de deux à trois ans.

Au maximum 60 personnes y seront hébergées, comme l'a indiqué le conseiller municipal Andreas Bossard dans une lettre adressée aux voisins de la maison de retraite. Ces plans suscitent l'incompréhension du voisinage plutôt aisé, comme le montre les premières réactions.

«Qu'est-ce qui peut bien pousser un conseiller municipal et une conseillère d'Etat à installer un hébergement d'asile au beau milieu d'un quartier résidentiel huppé, entouré d'hôtels, de foyers et d'écoles», demande l'un des habitants, Hans Wickart, dans une lettre ouverte au conseiller municipal Andreas Bossard. L'ancien directeur d'Amag et actuel président de la section PRD Top60 demande à Andreas Bossard de renoncer à son projet.

«Si les autorités de notre ville et du canton ont perdu tout bon sens, il appartient aux citoyens de veiller avec les moyens politiques et juridiques donnés à ce qu'un tel non-sens ne puisse pas se produire», poursuit Hans Wickart. (www.luzernerzeitung.ch)

■ BERNE

Participation des Africains aux courses populaires

Les Africains de l'Est dominant la course à pied à loisir, comme le montrent même les petites courses populaires en Haute-Argovie. Mais les organisateurs de la course de Langenthal se défendent contre l'afflux des Africains qui dépendent souvent d'intermédiaires douteux.

Une semaine avant la manifestation, le téléphone de Marcel Hammel, membre du CO de la course de Langenthal, ne cesse de sonner. Ses interlocuteurs posent toujours les mêmes questions: que payez-vous pour tel ou tel coureur? Quelle est la somme accordée pour le record de la course?

Marcel Hammel est responsable des coureurs de l'élite et ce sont des intermédiaires et des managers qui le contactent avant la course. Ils veulent presque toujours placer un coureur originaire du Kenya, d'Ethiopie ou d'Erythrée, non pas les stars de la discipline mais des coureurs inconnus. Mais même ceux-ci sont encore assez rapides pour dominer la course. EN 2010, la course a été remportée par un Ethiopien, le recours de l'épreuve est détenu par l'un de ses compatriotes. La domination du monde de la course par les Africains de l'Est n'a rien d'une nouveauté. Entre-temps, ils sont toutefois de plus en plus nombreux à participer même aux petites courses populaires. L'afflux des Africains serait plus massif, explique Fritz Schmocker, entraîneur national des coureurs de fond et de demi-fond. Tout cela cacherait un «Business organisé». Pour des Africains sans le sou, même quelques centaines de francs de primes représenteraient beaucoup d'argent. Fritz Schmocker se dit préoccupé par cette évolution. Les principaux bénéficiaires ne seraient en effet pas les coureurs, mais leurs intermédiaires qui organisent le transport en Suisse. «C'est de l'esclavage moderne.» Mais même Marcel Hammel n'est pas trop rigoureux. Il sait bien que ce sont souvent des requérants d'asile africains qui gagnent un peu d'argent en courant. «Ce sont de pauvres gars», explique-t-il, «mais au plan sportif, ils sont exceptionnels.»

(www.bernerzeitung.ch)

■ SAINT-GALL-APPENZELL

Marteau, clou et penalty

Dans le cadre d'un nouveau programme de Caritas Saint-Gall-Appenzell, les réfugiés acquièrent des notions pratiques d'allemand, qu'ils utilisent ensuite directement sur leur lieu de travail. Une offre de ce type n'existait pas encore dans la région à ce jour.

«De quoi s'agit-il?», demande Bernadette Moosmann à ses élèves érythréens en soulevant un outil. «Pince», répondent-ils non sans hésiter. «Mais pas n'importe laquelle», leur répond Bernadette Moosmann, en faisant mine de les saisir jusqu'à ce qu'ils connaissent la réponse: «Une tenaille.» Les élèves prennent des notes et passent au marteau.

C'est un peu ainsi que se déroule un cours du nouveau programme de formation «L'allemand et le travail». Durant la matinée, les réfugiés apprennent des termes, tels que clou, tournevis ou plumeau, qu'ils utilisent ensuite à leur travail durant l'après-midi. Mais le programme inclut également un cours qui aide à comprendre, à lire et à interpréter l'allemand; des thèmes amusants tels que le football sont par exemple également abordés. (www.wilernerzeitung.ch)

■ L'UE EN MATIÈRE DE RÉFUGIÉS

L'Europe s'isole encore plus

L'Union européenne redouble d'efforts dans la lutte contre les réfugiés: les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen doivent être autorisés afin d'empêcher les déplacements des immigrés clandestins et des requérants d'asile. C'est ce que révèle un projet de loi de la Commission européenne. L'autorité légitime ainsi la démarche française et danoise. En avril dernier, Paris avait temporairement instauré des contrôles à la frontière italienne. A l'époque, quelque 25 000 réfugiés nord-africains étaient entrés dans l'Union européenne par le biais de l'Italie. Une grande partie d'entre eux voulait poursuivre jusqu'en France et l'Italie avait établi un permis de séjour correspondant. La France s'y était opposée. Le parti populiste à Copenhague avait également argué de la défense contre les réfugiés pour renforcer les contrôles aux frontières début juillet. «Cette nouvelle réglementation est fatale. Elle sanctionne les pays qui acceptent l'arrivée de réfugiés pour des raisons humanitaires et politiques. Ils doivent craindre leur exclusion temporaire de l'espace Schengen», explique Ska Keller, députée européenne des Verts. Elle craint que la Grèce, l'Italie et l'Espagne n'appliquent désormais des moyens plus radicaux pour empêcher l'arrivée de réfugiés d'Afrique du Nord. «L'Union européenne continue de s'isoler et perd totalement de vue son engagement humanitaire.» L'agence de protection aux frontières Frontex doit en effet être renforcée dans un même temps. Elle doit toucher plus d'argent et aider les Etats membres s'ils ne peuvent

protéger les frontières extérieures de l'UE par leurs propres moyens. Un comité devra dorénavant vérifier qu'il n'y aura pas de violation des droits de l'homme lors de ces interventions. (www.taz.de)

■ ALLEMAGNE

Aide lors d'une expulsion

Toute personne sans passeport ne peut pas être expulsée, raison pour laquelle de nombreux réfugiés n'ont pas de documents. Le cas du requérant d'asile John Kanu révèle les méthodes avec lesquelles les autorités allemandes tentent néanmoins de parvenir à une expulsion. Elles payent des fonctionnaires étrangers pour établir des documents valables aux réfugiés. Certains ont reçu un passeport alors qu'ils n'avaient encore jamais mis les pieds dans leur pays d'origine. La république de Sierra Leone se situe par exemple à l'extrémité d'un long couloir à côté du local d'entretien. Y siègent derrière une table: le plus haut fonctionnaire du service des passeports de l'ambassade du pays en Allemagne et cinq de ses collaborateurs. L'autorité berlinoise en charge des étrangers a déclaré l'extra-territorialité de cette pièce de trente mètres carrés pour les auditions. Mais peut-être John Kanu qui a quitté son hébergement d'asile ce matin à six heures et qui ne retire pas à présent son épaisse veste sera-t-il bientôt au Sierra Leone en Afrique de l'Ouest si les fonctionnaires estiment qu'il est l'un de leurs compatriotes. 88 autres requérants d'asile sont convoqués le même jour. De telles auditions sont régulières presque tous les mois, la police fédérale fait venir à cet effet des fonctionnaires de pays tels que le Cameroun, la Guinée, le Vietnam ou la Chine, des pays dont sont vraisemblablement originaires de nombreux requérants d'asile. Les autorités allemandes ont en effet un problème. Très peu de réfugiés ont sur eux des documents permettant de déterminer leur pays d'origine. Dans de nombreux pays africains, les papiers d'identité officiels sont une rareté et les passeports ne sont établis qu'au besoin. Et les quelques réfugiés qui ont des papiers, les détruisent souvent, dès qu'ils arrivent à destination. (www.sueddeutsche.de)

■ BÂLE

Vivre sur le bateau

L'augmentation du nombre de demandes d'asile constitue un défi de taille pour Bâle: où ce canton urbain au territoire limité peut-il héberger les requérants d'asile avec un maximum de sécurité et d'une manière acceptable pour la population? C'est à présent aux habitants de se dresser contre un centre d'asile près de l'hôpital Felix-Platter.

Au beau milieu de la controverse autour du centre d'asile dans l'annexe de l'hôpital Felix-Platter, le député UDC au Grand conseil Eduard Rutschmann lance une idée totalement innovante: il propose en effet au Conseil d'Etat d'héberger les requérants d'asile sur un navire-hôtel inutilisé. «L'un dans l'autre, il s'agit d'une possibilité d'hébergement bien meilleure et plus humaine qu'un abri antiaérien», explique Eduard Rutschmann.

(www.baselandschaftlichezeitung.ch)

■ AUTRICHE

Evaluation d'un foyer de requérants d'asile

Les installations électriques dans un foyer de requérants d'asile à Zell am See en Autriche sont apparemment dans un si piteux état que l'administration du district a fait évacuer le bâtiment, début novembre, en raison d'un risque vital aigu.

Les 17 hommes qui bénéficiaient d'une prise en charge de base dans le foyer Malik ont été hébergés durant la nuit chez des amis et dans le foyer d'asile de Böckstein à Gastein. Une cloison avait chauffé, sans doute à cause d'un câble fondu. «Un incendie aurait pu éclater à tout moment. Le bâtiment est dans un état catastrophique, indigne pour des êtres humains. Il régnait un danger de mort aigu», a indiqué le collaborateur en charge des catastrophes au sein de l'administration du district de Zell am See, Kurt Reiter, à l'agence de presse APA. Les pompiers et un électricien ont été dépêchés sur place, le mardi suivant. Ils ont constaté des vices importants. Le foyer Malik de la Zellermoosstrasse a été fermé pour raison de sécurité. Il a, dans un premier temps, été

impossible de demander des comptes à l'hébergeur, un Autrichien, puisqu'il était en vacances. Le bâtiment va, à présent, faire l'objet d'une inspection par la police des incendies et par les autorités commerciales.

Le responsable du département Migration du Land de Salzburg, Erwin Eiersebner, s'est dit surpris de l'état désastreux du foyer. Des défauts auraient certes été constatés lors de la dernière inspection par la police des incendies de l'administration du district de Zell am See en 2010, «mais ils ont ensuite été réglés», a-t-il déclaré. Le département ne serait toutefois responsable que du financement de la prise en charge de base et de l'attribution des quartiers, mais non de la structure du bâtiment. Les questions liées à la protection contre les incendies et au droit commercial, incombent à l'administration du district de Zell am See. Celle-ci devrait également vérifier à intervalles réguliers que les directives de la police des incendies sont bien respectées.

Au cas où les défauts ne seraient pas réparés, plus aucun requérant d'asile ne sera attribué à ce foyer, a déclaré Erwin Eiersebner. «Il est important pour nous que toutes les consignes soient respectées et qu'il n'arrive rien aux habitants. L'existence de problèmes nous a cependant surpris. Selon les feedback reçus, les habitants étaient très satisfaits.» Mardi soir, le département aurait été informé du danger pour les requérants d'asile, du point de vue de la police des incendies. (www.salzburg.com)

■ ESPAGNE

Du Maroc à Ceuta

Un groupe de 65 réfugiés africains parti du Maroc a rejoint le sol espagnol, à la nage. Selon les déclarations de la police espagnole, fin octobre, les Africains partis de la côte marocaine ont contourné une bande de terre à la nage pour mettre pied sur une place de l'enclave espagnole de Ceuta en Afrique du Nord. Selon ces informations, ils représenteraient le groupe de réfugiés le plus important ayant jamais atteint la ville espagnole à la nage au cours d'une journée. Vingt autres personnes ont été arrêtées par la police marocaine. Les autorités espagnoles signalent qu'il y a eu au moins 14 arrivées massives de ce type à Ceuta

depuis le début de l'année. Mais il n'y aurait encore jamais eu autant d'Africains d'un coup. Ceuta (76 000 habitants) est située sur la côte nord-africaine, face à Gibraltar. Des installations frontalières fortifiées séparent la ville du territoire marocain. Au total, l'afflux de réfugiés africains en Espagne a considérablement baissé ces derniers temps. La cause en est avant tout le taux de chômage élevé en Espagne.

(www.derstandard.at)

■ EUROPE

«Little Alien»

Les «Erasmus EuroMedia Awards» pour des produits médias d'exception qui portent un regard critique sur l'histoire, l'évolution et les valeurs de l'Europe, ont été décernés pour la 16^e fois à Vienne à la mi-octobre.

Le premier prix, le «Grand Award» est décerné au film documentaire «Little Alien» de Mobilefilm, Vienne. La réalisatrice Nina Kusturica lève le voile sur l'univers des jeunes requérants d'asile en Autriche, leur fait raconter leur histoire et exprimer leurs espoirs, leurs souhaits pour une vie autodéterminée. Le film soulève ainsi l'un des principaux problèmes de l'Europe contemporaine, raconte l'histoire de personnes qui sont venues sur ce continent portés par un rêve d'Europe mais y sont confrontés à des portes closes, à des administrateurs de mauvaise humeur et à la xénophobie, sans pour autant perdre leur espoir et leur sens de l'humour. ««Little Alien» nous rappelle le rêve européen que d'autres doivent nous révéler, car nous l'avons perdu de vue», a estimé le professeur Thomas A. Bauer, président du jury, dans son éloge. (www.ots.at)

■ CUBA

De plus en plus nombreux à fuir aux Etats-Unis

Le nombre de Cubains qui tentent de quitter leur île pour les Etats-Unis en franchissant la mer des Caraïbes a fortement augmenté. Selon des indications américaines, le nombre de Cubains ayant tenté de fuir en bateau en direction des Etats-Unis a plus que doublé entre octobre 2010 et septembre 2011. Pour l'International Society for Human

Rights (ISHR), ce chiffre montre que les Cubains n'ont aujourd'hui guère d'espoir de voir rapidement évoluer la situation politique sur leur île. Toutes les promesses d'ouverture politique du gouvernement seraient restées lettre morte et le «visage hideux de la répression» continuerait de rythmer le quotidien des Cubains. Selon les chiffres dont dispose l'ISHR, environ 1700 boat people cubains ont fui en direction des Etats-Unis en 2010/2011. Environ 1000 personnes ont été interceptées en mer par les garde-côtes américains, tandis que 700 réfugiés ont réussi à atteindre les côtes de la Floride. Normalement, les réfugiés interceptés en mer sont renvoyés à Cuba selon le principe «wet foot, dry foot», alors que ceux qui ont atteint la terre ferme aux Etats-Unis peuvent rester. Les boat-people cubains tentent généralement de fuir avec l'aide de passeurs qui exige environ 10 000 dollars par traversée.

(www.latina-press.com)

■ AUSTRALIE

Tentative de suicide d'un réfugié de neuf ans

Un requérant d'asile de neuf ans a tenté de se suicider en Australie. Les conditions de vie des réfugiés mineurs seraient «abusives» dans le pays a ensuite fait savoir l'autorité de santé suprême australienne, fin septembre. De nombreux enfants dans les camps de rétention souffriraient de dépressions et s'infligeraient eux-mêmes des blessures. Bon nombre de réfugiés adultes auraient également des problèmes psychologiques, a déclaré Peter Morris de l'autorité de santé du Northern Territory.

Les réfugiés qui arrivent par bateau en Australie sont souvent retenus longtemps dans des camps situés dans des zones reculées. Ce serait «médicalement dommageable, contraire aux droits de l'homme, sans effet positif connu et un gaspillage d'argent pur et simple» a ajouté Peter Morris.

Actuellement, plus de 4700 personnes sont concernées, dont 845 mineurs. Bien que le nombre de réfugiés soit plutôt faible dans une comparaison internationale, leur gestion constitue un sujet politique délicat en Australie. (www.grenchnertagblatt.ch)